

LES DOSSIERS DE L'IRDS

N° 9 - MARS 2010

LA PRATIQUE DES SPORTS NAUTIQUES EN ÎLE-DE-FRANCE

Si les régions littorales restent le lieu privilégié des pratiques nautiques, celles-ci se déclinent également sur d'autres espaces, comme les lacs, les canaux et les rivières. Avec 700 km de voies navigables et de nombreux plans d'eau, l'Île-de-France offre de réelles possibilités de pratique et se situe au 4^e rang des régions classées selon le nombre de licenciés pratiquant des sports nautiques.

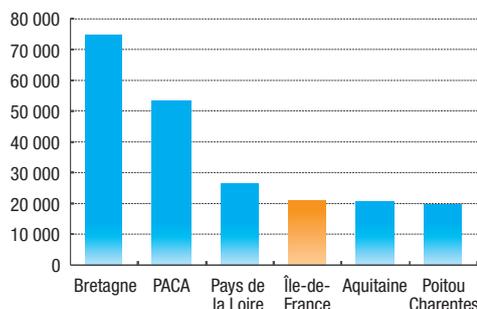
L'engouement pour les loisirs sportifs de nature est aujourd'hui un fait majeur de nos sociétés qui ne se dément pas au fil des années⁽¹⁾. Les sports nautiques qui sont associés aux activités de loisirs comme à la compétition, à la découverte des espaces naturels ainsi qu'au maintien en bonne santé et à l'envie d'évasion, entrent dans cette catégorie.

Les Franciliens : amateurs d'activités nautiques

Les régions côtières sont logiquement celles où l'on compte le plus grand nombre d'adeptes des sports nautiques. Cependant, malgré l'absence de trait de côte, on dénombre en Île-de-France près de 21 000 licences soit 6 % de l'ensemble des licences sports nautiques françaises. La région capitale occupe le 4^e rang des régions (Figure 1), loin derrière la Bretagne (22 %) et la région PACA (15 %), mais juste derrière les Pays de la Loire (8 %) et au même niveau que les régions Aquitaine et Poitou-Charentes.

Néanmoins, le nombre de licences est loin de refléter la réalité de la pratique francilienne. En effet, de nombreux habitants de la région Île-de-France exercent un ou plusieurs sports nautiques en dehors des limites de la région, sur les régions littorales notamment, sans être licenciés dans les clubs franciliens. Enfin, des clubs peuvent être implantés en Île-de-France et organisés leur pratique uniquement en dehors de la région.

Figure 1 - Les 6 régions les plus licenciées en sports nautiques en 2008



Source : Ministère de la Santé et des Sports - MEOS, 2009
Lecture du graphique : L'Île-de-France compte 20 930 licences sports nautiques.

(1) « Les sports de nature en France en 2006 », Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (MJSVA), Stat-info n° 08-01, avril 2008.

Lente progression des licenciés, baisse du nombre de clubs

Le poids de chaque discipline varie fortement selon les régions, reflétant les caractéristiques géographiques propre à chaque territoire et l'histoire de l'implantation de ces sports.

Ainsi, comme le montre le tableau 1, la voile francilienne ne représente que 3 % des licences de cette discipline qui trouve son plein développement dans les régions situées en bord de mer. A l'inverse, l'aviron est très présent en Île-de-France et se situe en tête des régions françaises dont il regroupe 18 % des licenciés. Historiquement, dès la fin du XIX^e siècle, Paris devient la capitale de l'aviron ce qui lui confère une place à part en France⁽²⁾.

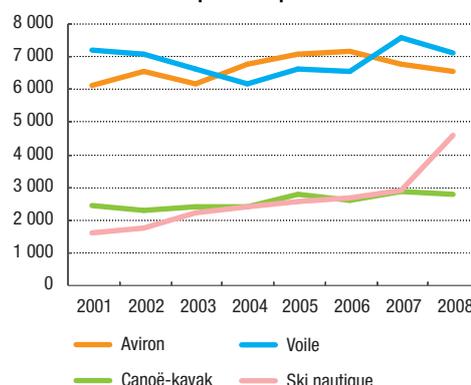
Dans une moindre mesure le canoë-kayak occupe également une place non négligeable en Île-de-France comparée au reste du territoire français (8 % des licenciés français).

Enfin, le ski nautique occupe une place originale en Île-de-France, sa part représentant le quart des licences ce qui en fait la première région française pour cette discipline qui connaît par ailleurs une forte progression.

La pratique des sports nautiques connaît une augmentation constante depuis 2001 en Île-de-France (Figure 2). Le taux de croissance moyen annuel entre 2001 et 2008 est de 2,8 % alors que l'on constate une stagnation sur l'ensemble du territoire français avec une croissance moyenne annuelle de + 0,4 %. L'Île-de-France est, après la Haute-Normandie, la région connaissant la plus forte évolution du nombre de licences.

En regardant de plus près, on s'aperçoit que ce

Figure 2 - Évolution du nombre de licences entre 2001 et 2008 par discipline en Île-de-France



Source : Ministère de la Santé et des Sports - MEOS, 2009

Lecture du graphique : La ligue de ski nautique est passée de 1 580 licences en 2001 à 4 550 en 2008.

NB : En ce qui concerne le ski nautique, de nombreuses licences (environ 800) ont été constituées lors d'une opération au Stade de France en 2008 entraînant une augmentation assez conséquente du nombre de licences.

sont principalement le ski nautique et le canoë-kayak qui portent cette croissance. Il est vrai que la Fédération Française de Canoë-Kayak, notamment, jouit d'une image plus que positive auprès du grand public⁽³⁾ et des jeunes particulièrement, évoquant chez ce public un sport de glisse ludique dont l'apprentissage est relativement rapide. La voile est plus en difficulté avec une stagnation de ses effectifs.

Alors que les effectifs de licenciés augmentent, le nombre de clubs, lui, ne cesse de diminuer (Tableau 2). L'Île-de-France compte 211 clubs en 2008 alors que l'on en dénombrait encore 230 il y a 7 ans. Les clubs franciliens ont vu leur nombre décroître au rythme de 3 par an depuis 2001. Cette réduction du nombre de clubs, amorcée il y a plusieurs années, combinée avec l'augmentation des effectifs se traduit par la croissance de la

**Une augmentation
de licences constante
depuis 2001.**

Tableau 1 - Poids des disciplines en France et en Île-de-France en 2008 (en %)

Disciplines	France	Île-de-France	Part de l'IDF sur la France
Aviron	10	31	18
Canoë-kayak	10	13	8
Voile	75	34	3
Ski nautique	5	22	25
Sports nautiques	100	100	6

Source : Ministère de la Santé et des Sports - MEOS, 2009

Lecture du tableau : L'aviron représente 10 % des sports nautiques en France contre 31 % en Île-de-France et 18 % des licences sont franciliennes.

Tableau 2 - Évolution du nombre de clubs entre 2001 et 2008 en Île-de-France

Disciplines	2001	2008	% évolution
Aviron	46	44	- 4,3
Canoë-kayak	50	52	4,0
Voile	110	92	- 16,4
Ski nautique	24	23	- 4,2
Sports nautiques	230	211	- 8,3

Source : Ministère de la Santé et des Sports - MEOS, 2009

Lecture du tableau : La voile compte 110 clubs en 2001 contre 92 en 2008 soit une baisse de plus de 16 %.

(2) « De l'antiquité à nos jours », FFSA, mai 2008.

(3) « La pratique du sport pendant les vacances d'été », Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (MJSVA), Stat-info n° 07-01, janvier 2007.

taille moyenne des clubs. Ainsi, le nombre de licenciés par club est passé de 75 en 2001 à 99 en 2008. Ceci n'est pas propre à l'Île-de-France puisque les ratios sont identiques au plan national. A noter tout de même, que la diminution la plus nette du nombre de clubs concerne la voile qui a vu le nombre de ces derniers diminuer de plus de 16 % depuis 2001 passant de 110 clubs à 92. Ceci étant lié notamment à des contraintes géographiques et écologiques (la hauteur d'eau du bassin de Conflans-sainte-Honorine étant de moins en moins importante), à des raisons économiques (par manque de financement, certains clubs ont disparus) mais aussi à des conflits d'usage (les clubs sur la BPAL du Val-de-Seine n'ont pas réussi à s'entendre impliquant la fermeture d'un d'entre eux).

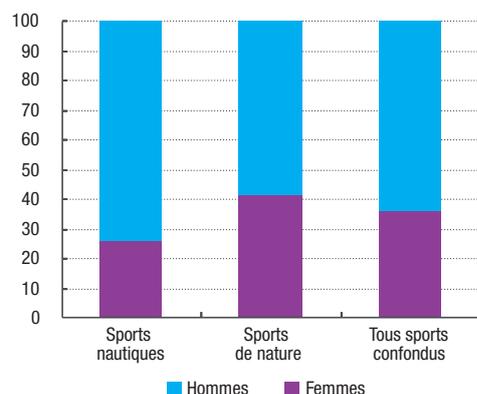
Pour promouvoir le développement de leurs disciplines et rendre leurs clubs plus attractifs, les ligues franciliennes d'aviron, de canoë-kayak, de ski nautique et de voile œuvrent ensemble, dans le domaine de la formation (cf. encadré) et de l'organisation d'évènements communs, dans le but de développer l'accès à leurs activités sportives à tous les publics.

Qui sont les licenciés des sports nautiques ?

Une pratique à dominante masculine : 75 % des licenciés sont des hommes

Avec 1 licence sur 4 détenue par une Francilienne, les ligues nautiques de la région Île-de-France connaissent des proportions de femmes assez basses bien que plus importantes que sur l'ensemble du territoire français (12 % de femmes).

Figure 3 - Répartition des licences par sexe en 2008 en Île-de-France



Source : Ministère de la Santé et des Sports - MEOS, 2009
Lecture du graphique : Les sports de nature compte 41 % de femmes dans leurs effectifs.

Un centre de formation commun aux 4 ligues

A l'initiative des présidents et des Cadres Techniques Sportifs (CTS) de ligues d'aviron, de canoë kayak, de ski nautique et de voile, le Centre de Formation Francilien des Sports Nautiques (CFFSN) a été créé en 2004 avec pour objectif de mutualiser les formations professionnelles dans le secteur nautique afin de voir émerger en Île-de-France une entité nautique reconnue par la région, les fédérations et l'État.

Le CFFSN propose différentes formations comme le Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) et le DEJEPS permettant aux candidats d'être polyvalents et de pouvoir répondre à des emplois dans différents domaines tels que les bases de loisirs, les centres de vacances, les comités départementaux, les clubs... L'avantage de ce centre est d'offrir aux candidats un cadre « multiactivités » propice à de nouveaux horizons professionnels. Avant la mise en place des programmes du CFFSN, les formations fédérales de l'aviron étaient organisées par la Fédération Française des Sociétés d'Aviron sur des sites de province comme Mâcon, le Creusot, Vichy... Disposer d'un centre de formation en Île-de-France permet aux ligues et aux candidats de limiter les déplacements et ainsi réduire les frais de transport. La proximité d'un centre de formation est très attractif auprès des clubs et permet d'avoir un effectif plus important de futurs candidats dans l'encadrement des activités.

Avec le BPJEPS nautisme, les cadres techniques ont ainsi des compétences diversifiées et peuvent envisager différents emplois autres qu'exclusivement dans l'encadrement sportif, comme par exemple dans les activités de loisirs au sein d'une BPAL. Ceci participe pleinement au développement de la pratique en Île-de-France.

Ces chiffres contrastent pourtant avec le reste des sports de nature⁽⁴⁾ qui, en moyenne, compte en France aux alentours de 41 % de femmes⁽⁵⁾ (Figure 3). Le taux atteignant même 51 % pour les sports de nature « terrestres ».

Les quatre grandes périodes de la vie sportive

Globalement, les licences des sports nautiques sont détenues au 2/3 par des personnes âgées de 20 ans ou plus. Cela concorde avec l'ensemble des licenciés de « sports de nature » qui ont toujours été globalement plus âgés⁽⁶⁾. En effet, la pratique adulte est souvent bien développée dans ces sports. Une analyse plus fine permet néanmoins de distinguer quatre groupes d'âge :

- Entre 5 et 15 ans, le nombre de licenciés est élevé et atteint un pic à 15 ans. Il s'agit d'une période de forte pratique sportive, correspondant bien souvent aux écoles de formations (école de voile, école d'aviron, baby ski, etc) ;
- A partir de 15 ans et jusqu'à 30 ans, le nombre de licences chute brutalement. Les raisons de cette baisse sont nombreuses : entrée au lycée, entrée dans la vie active, déménagement, début de la vie en couple. On retrouve ce phénomène dans de nombreuses disciplines⁽⁷⁾.
- La période 30-50 ans voit les licenciés revenir à une pratique sportive. Les changements engendrés au début de l'âge adulte sont der-

2/3 des licences détenues par les plus de 20 ans.

(4) Par l'instruction n° 04-131 JS du 12 août 2004, le Ministère en charge des sports définit les sports de nature comme « les activités physiques et sportives dont la pratique s'exerce en milieu naturel, agricole et forestier - terrestre, aquatique ou aérien - aménagé ou non ».

(5) Les fédérations dites de « sports de nature » sont au nombre de 34 allant de la Randonnée pédestre à la Pêche en mer en passant par le Vol libre.

(6) « Les sports de nature en France en 2006 », op. cit, avril 2008.

(7) « Tennis : les motivations de la pratique, les raisons de l'abandon », IRDS, Les Dossiers de l'IRDS n° 5, décembre 2008.

La pratique sportive dite de loisir, en plein développement.

rière eux et ils souhaitent souvent reprendre une activité sportive. Ils représentent le tiers des licenciés.

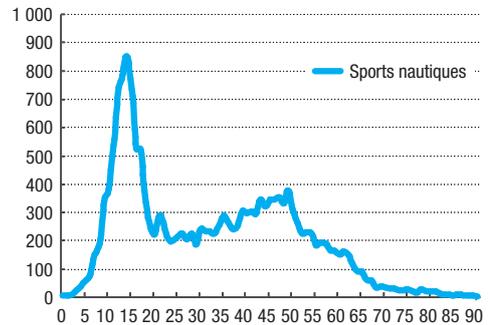
- Enfin après 50 ans, on observe une décroissance régulière du nombre de licenciés.

Cette analyse générale masque cependant de vrais spécificités entre les disciplines concernant la répartition par âge des licenciés (cf. Zoom sur...).

L'âge mais aussi les caractéristiques socio-économiques des individus influent sur le choix des loisirs et des sports pratiqués.

L'image communément admise du nautisme est celle d'une pratique longtemps réservée à une élite sociale s'adonnant à un loisir. L'intérêt des milieux populaires pour le nautisme ne s'est affirmé qu'au milieu du XIX^e siècle⁽⁸⁾. Mais aujourd'hui encore, les pratiquants des sports nautiques ont un niveau de vie élevé. Les résultats d'enquêtes nationales le montrent, 40 % des pratiquants du canoë-kayak, de l'aviron et du ski nautique (54 % pour la voile) se situent dans le quartile de niveau de vie le plus élevé contre 29 % pour l'ensemble des pratiquants en France. De même, plus de 50 % (58 % pour la voile) des pratiquants sports nautiques ont un diplôme supérieur au bac contre 31 % pour les autres. Les adeptes des sports nautiques sont par ailleurs

Figure 4 - Répartition des licences par âge en 2008 en Île-de-France



Source : LIFA, CRIFCK, FFSN, Ligue IdF de Voile - Fichiers licenciés, 2008
Lecture du graphique : 850 licenciés des sports nautiques sont âgés de 14 ans en 2008.

plus impliqués que la moyenne des pratiquants dans la plupart des loisirs culturels et artistiques. Ils sont nombreux à aller au cinéma, à des concerts ou autres spectacles. Ils sont également plus nombreux à fréquenter les musées, les expositions ou à visiter les monuments historiques⁽⁹⁾.

Un public de loisirs et de découverte de la nature

Ces dernières années, la pratique sportive dite de «loisir» s'est fortement développée au sein de ces disciplines. Cette dernière peut être mesurée par l'analyse des autres titres de participation (ATP) qui se distinguent de la licence et permettent, généralement, une pratique sportive plutôt «temporaire» (tels que les titres ou cartes «découvertes» et «initiations»).

Les sports nautiques ont la particularité de délivrer de nombreuses licences ATP. En effet, 61 % d'entre elles sont émises par l'ensemble des fédérations nautiques⁽¹⁰⁾ en France. De plus, elles ne cessent de progresser depuis 2001 confirmant ainsi une tendance.

En canoë-kayak et en aviron, le nombre d'ATP a augmenté respectivement de 110 % et 82 % entre 2001 et 2008. Dans leur ensemble, les ATP dans les sports nautiques ont une évolution moyenne annuelle depuis 2001 de 12 %. Ce constat semble donc montrer que l'évolution de la pratique sportive est, sur ces sept dernières années, avant tout liée au développement d'une pratique plus occasionnelle organisée au sein de structures affiliées à une fédération française.

L'importance des ATP révèle également que de nombreux pratiquants sont intéressés par une pratique occasionnelle des sports nautiques. Les enquêtes portant sur l'ensemble de la population montrent que selon les sports nautiques, seule-

(8) Le nautisme : acteurs pratiques et territoires, Nicolas Bernard, Espace et territoires - Presses universitaires de Rennes, 2e semestre 2003.
(9) «La pratique des activités physiques et sportives en France», op. cit, décembre 2005.
(10) 46 % des ATP sont délivrés par les quatre sports nautiques étudiés ici
(11) La treizième base de loisirs «la corniche des Forts» devrait ouvrir un premier secteur courant 2010 en Seine-Saint-Denis.
(12) «Les Bases de Plein Air et de Loisirs d'Île-de-France: état des lieux 2001-2002», Institut d'Aménagement et d'Urbanisme - Île-de-France, septembre 2002.

Des BPAL dédiées à la pratique loisirs des sports nautiques

Les 12⁽¹¹⁾ bases de loisirs de la région Île-de-France sont réparties sur 5 des 8 départements franciliens. Dix d'entre elles sont équipées d'un ou plusieurs plans d'eau. Au total on dénombre aux alentours de 1 000 ha de plans d'eau⁽¹²⁾. On le voit l'eau est un élément primordial dans les bases. La surface en eau occupe parfois la moitié, voire plus, de la surface totale du site. Ainsi, les bases de loisirs sont des lieux privilégiés de la pratique des loisirs et sports nautiques. Chacune joue un rôle dans l'offre à des niveaux de pratiques différents. En effet, certaines bases ont la possibilité d'accueillir des compétitions internationales et la pratique de «haut-niveau», tandis que d'autres sont plus dévolues aux loisirs et à l'initiation. Leur rôle dans l'accueil des scolaires n'est pas négligeable non plus, comme pour la base de Créteil par exemple.

Avec 7 BPAL sur 10 situées dans les Yvelines et en Seine-et-Marne, ces départements sont largement ouverts aux sports nautiques. La base de Saint-Quentin-en-Yvelines est par exemple le siège du plus important club de voile régional. Quant à celle de Vaires-sur-Marne, elle dispose d'un bassin de compétition pour l'aviron et le canoë-kayak et accueille le pôle France d'aviron mais également les pôles France jeune et Espoirs de canoë-kayak ainsi que de nombreuses régates et compétitions (organisation de stages et animations). Les autres bases, comme celle des Boucles-de-Seine, du Val-de-Seine ou encore Jablines sont aussi des lieux privilégiés pour les sports nautiques. La base de Cergy dispose quant à elle d'un stade d'eau vive accueillant un public divers et nombreux.

Bien souvent, dans les BPAL, on pratique les sports nautiques en «loisirs» et non au sein d'une structure affiliée à une fédération.

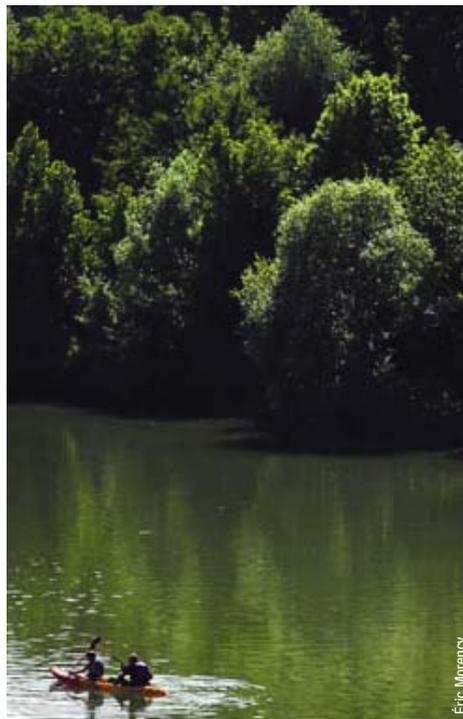
On constate également un partage des pratiques et de l'espace entre les BPAL et les clubs. Ainsi, le club de voile de Saint-Quentin-en-Yvelines développe la pratique compétition tandis que la BPAL de Saint-Quentin-en-Yvelines assure l'enseignement par le biais de son école de voile.

ment 6 à 14% des personnes ayant pratiquées un de ces sports l'ont fait sous une forme institutionnalisée (cours, licence, club ou association)⁽¹³⁾.

On le voit, la pratique régulière et assidue tout au long de l'année n'est pas majoritaire. Pour plus de 80 % d'entre eux, les pratiquants n'exercent leur activité qu'à certaines périodes ou pendant les vacances. Quant aux fréquences de pratiques, ils ne sont que 10 % à pratiquer de façon hebdomadaire⁽¹⁴⁾ en France.

Flueves, rivières et canaux : un potentiel important qui structure l'offre

La région Île-de-France dispose d'un réseau de 700 km de voies navigables variées, qu'il s'agisse du fleuve et de ses affluents, des rivières ou des canaux. Elle compte également d'importants plans d'eau navigables dont plus de 900 ha dans les Bases de Plein Air et de Loisirs (Carte 1)⁽¹⁵⁾. Les voies d'eau sont des éléments naturels autour desquels gravitent des activités de toutes sortes. C'est un espace où touristes, sportifs, professionnels et riverains se côtoient. Une rivière fait ainsi

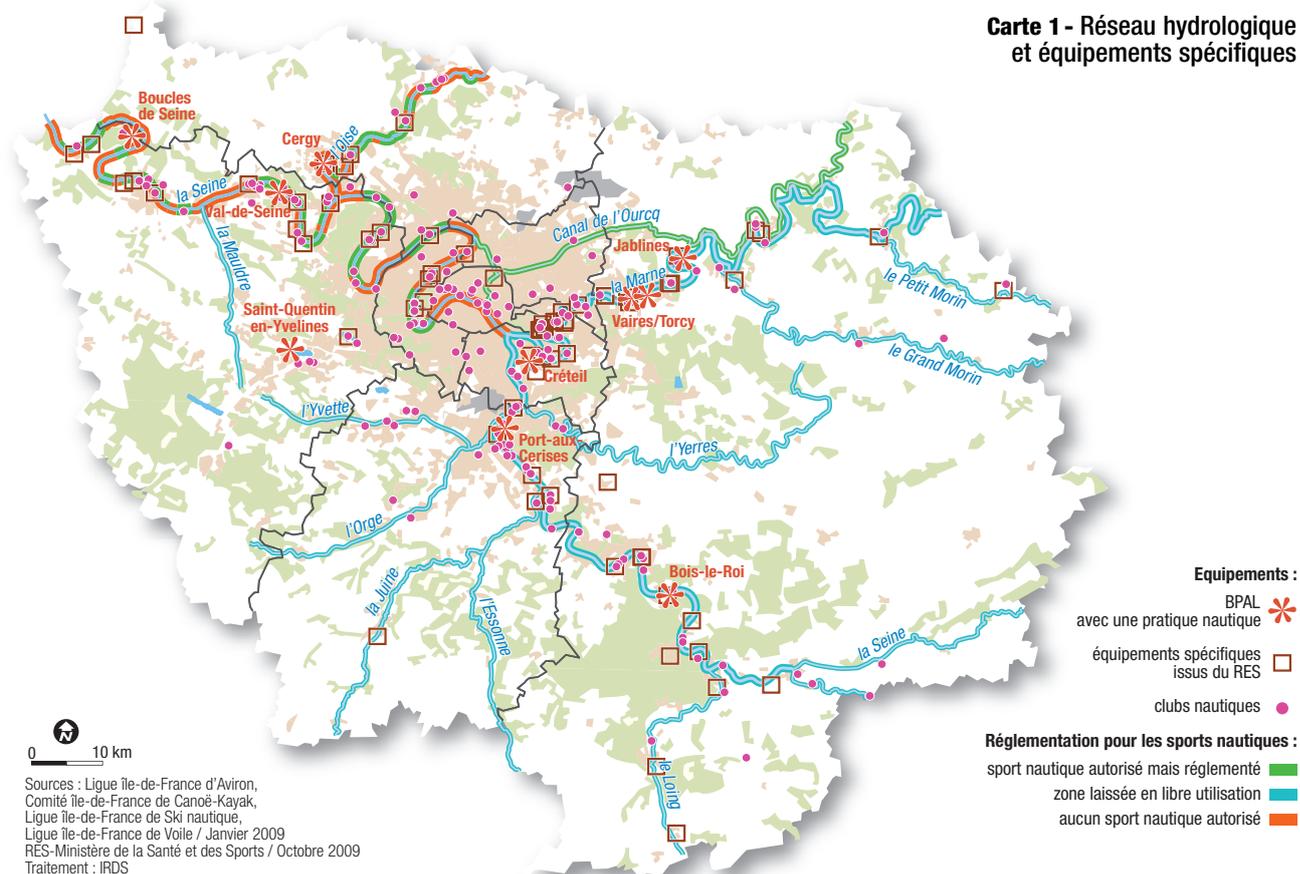


◀ Randonnée de canoë-kayak sur la marne.

l'objet de multiples utilisations pas toujours aisément compatibles, voire contradictoires entre elles, entraînant parfois des conflits d'usage.

(13) (14) « La pratique des activités physiques et sportives en France », op. cit, décembre 2005.

(15) « Les Bases de Plein Air et de Loisirs d'Île-de-France : état des lieux 2001-2002 », op. cit, septembre 2002.



Carte 1 - Réseau hydrologique et équipements spécifiques

Une disparité géographique marquée par de nombreux facteurs.

L'accès à de nombreux cours d'eau est restreint voire interdit aux sports nautiques. C'est notamment le cas de la Seine Aval, en raison principalement du très fort trafic de marchandises, de l'Oise et du canal de l'Ourcq. Le service des canaux de Paris soumet par ailleurs l'accès à ses infrastructures à la demande d'une autorisation. En revanche, les cours d'eau situés en amont de Paris sont, quant à eux, en libre accès⁽¹⁶⁾ ce qui n'exclut pas quelques conflits entre pêcheurs et pratiquants des autres loisirs liés à l'eau pour la gêne occasionnée par la navigation (bruit, remous, et impacts potentiels sur les écosystèmes⁽¹⁷⁾).

Lieux de pratique : une offre importante en Seine-et-Marne, dans les Yvelines et le Val de Marne

Il existe deux façons d'appréhender la répartition des licenciés des sports nautiques en Île-de-France. La première consiste à observer les lieux de pratique. En d'autres termes, dans quels départements sont pratiqués les sports nautiques (Tableau 3 et Carte 1). On peut également se référer au lieu de domiciliation des licenciés (Tableau 4 et Carte 2). Ceci permet d'appréhender l'origine spatiale des pratiquants.

Ainsi, les clubs de Seine-et-Marne concentre la plus grande part de licenciés avec un peu plus d'1/4 d'entre eux⁽¹⁸⁾, suivi du département des Yvelines avec 19 % des licenciés. Cependant,

l'analyse du lieu de domiciliation de ces derniers homogénéise et lisse quelque peu cette répartition des licences. En effet, un peu moins de 17 % sont domiciliés dans les Yvelines, de même que pour la Seine-et-Marne. On constate ainsi que de nombreux licenciés viennent d'autres départements pour pratiquer certaines activités nautiques en Seine-et-Marne.

La présence forte de cours d'eau ainsi que l'implantation des bases de loisirs est une première explication de cette différence. Les bras morts de la Seine permettent également la pratique des activités nautiques en Seine aval malgré le fort trafic sur le bras principal du fleuve.

Viennent ensuite les départements du Val-de-Marne et de Paris avec chacun 13% des licenciés. La situation du Val-de-Marne s'explique essentiellement par une forte présence des clubs de canoë-kayak et d'aviron. En revanche, la voile est peu présente dans ce département très urbain. Quant à Paris, on constate un taux de licenciés assez élevé malgré les difficultés d'utilisation des voies d'eau. La Seine étant soumise à une très forte fréquentation, avec des règles extrêmement strictes (interdiction d'utilisation pour des activités sportives au delà de 10 heures le matin, quand les bateaux de transport de passagers commencent à naviguer par exemple)⁽²⁰⁾. Néanmoins, ces 13 % de licences sont liés à la présence de nombreux clubs de voile d'entreprise. En réalité, même si les licenciés sont parisiens, la pratique s'effectue hors Paris, au sein des départements limitrophes et sur les régions littorales. L'importance de ce taux de naviguants parisiens

Tableau 3 - Répartition des licences par comité départemental en 2008 (en %)

Disciplines et Départements	Aviron	Canoë-kayak	Voile	Ski nautique	Sports nautiques
75 - Paris	3	7	29	6	13
77 - Seine-et-Marne	11	21	11	74	26
78 - Yvelines	22	14	27	4	19
91 - Essonne	9	9	13	3	9
92 - Hauts-de-Seine	21	13	2	3	10
93 - Seine-Saint-Denis	2	8	1	6	3
94 - Val-de-Marne	21	22	10	3	13
95 - Val d'Oise	11	6	6	0	6

Source : Ministère de la Santé et des Sports - MEOS, 2009
Lecture du tableau : 26 % des licenciés des sports nautiques pratiquent en Seine-et-Marne.

Tableau 4 - Répartition des licences au lieu de domiciliation en 2008 (en %)

Disciplines et Départements	Aviron	Canoë-kayak	Voile*	Ski nautique	Sports nautiques
75 - Paris	12	6	18	14	13
77 - Seine-et-Marne	12	22	7	29	16
78 - Yvelines	21	14	22	5	17
91 - Essonne	9	9	17	6	10
92 - Hauts-de-Seine	16	13	13	10	14
93 - Seine-Saint-Denis	4	8	3	20	8
94 - Val-de-Marne	16	22	10	7	13
95 - Val d'Oise	10	6	10	9	9

Source : LIFA, CRIFCK, FFSN, Ligue IdF de Voile - Fichiers licenciés, 2008
Lecture du tableau : 16 % des licenciés des sports nautiques sont domiciliés en Seine-et-Marne.
* Ne sont comptabilisées uniquement les licences annuelles pour la voile.

(16) (17) (20) « Le tourisme fluvial en Île-de-France », Institut d'Aménagement et d'Urbanisme - Île-de-France, mai 2008.

(18) Ceci est d'autant plus marqué dans le ski nautique qui représentent les 3/4 des licenciés et où l'offre d'accueil est dans ce département (40 % des clubs de ski nautique sont situés en Seine-et-Marne).

(19) Les boucles de la Marne étant le port d'attache historique d'importants clubs d'aviron et de canoë-kayak.

montre également l'influence de la catégorie socioprofessionnelle sur les activités sportives. À l'inverse, les Hauts-de-Seine, l'Essonne et le Val-d'Oise comptent plus de résidents licenciés que n'en comptent les clubs du département. Ils concentrent respectivement 10 %, 9 % et 6 % des licences. Malgré la présence des plus gros clubs d'aviron, les Hauts-de-Seine peinent à développer les sports nautiques en raison de la difficulté voire de l'interdiction de toute navigation loisirs sur la partie Seine aval. Le trafic commercial est considéré comme prioritaire dans les faits sur tout autre type de navigation. Il affecte la plaisance et les autres activités nautiques par son intensité et son tonnage. L'Essonne pourtant traversé par la Seine et d'autres cours d'eau ne fait pas beaucoup mieux. Enfin, le Val-d'Oise ne peut compter que sur l'Oise et la base de loisirs de Cergy pour développer les pratiques nautiques. Quant à la Seine-Saint-Denis, elle ne représente qu'à peine 3 % des licenciés soit 700 personnes et 5 % des clubs. Ce faible taux est dû notamment au fait que le Canal de l'Ourcq est encore peu utilisé et qu'il faut une autorisation spécifique délivrée par le Service des Canaux de Paris

pour en avoir l'usage. De plus, la Seine-Saint-Denis est le seul département ne disposant pas de base de plein air et de loisirs. Malgré ces nombreuses contraintes, 8 % des licenciés des sports nautiques sont séquano-dyonisiens⁽²¹⁾.

Des pratiquants mobiles

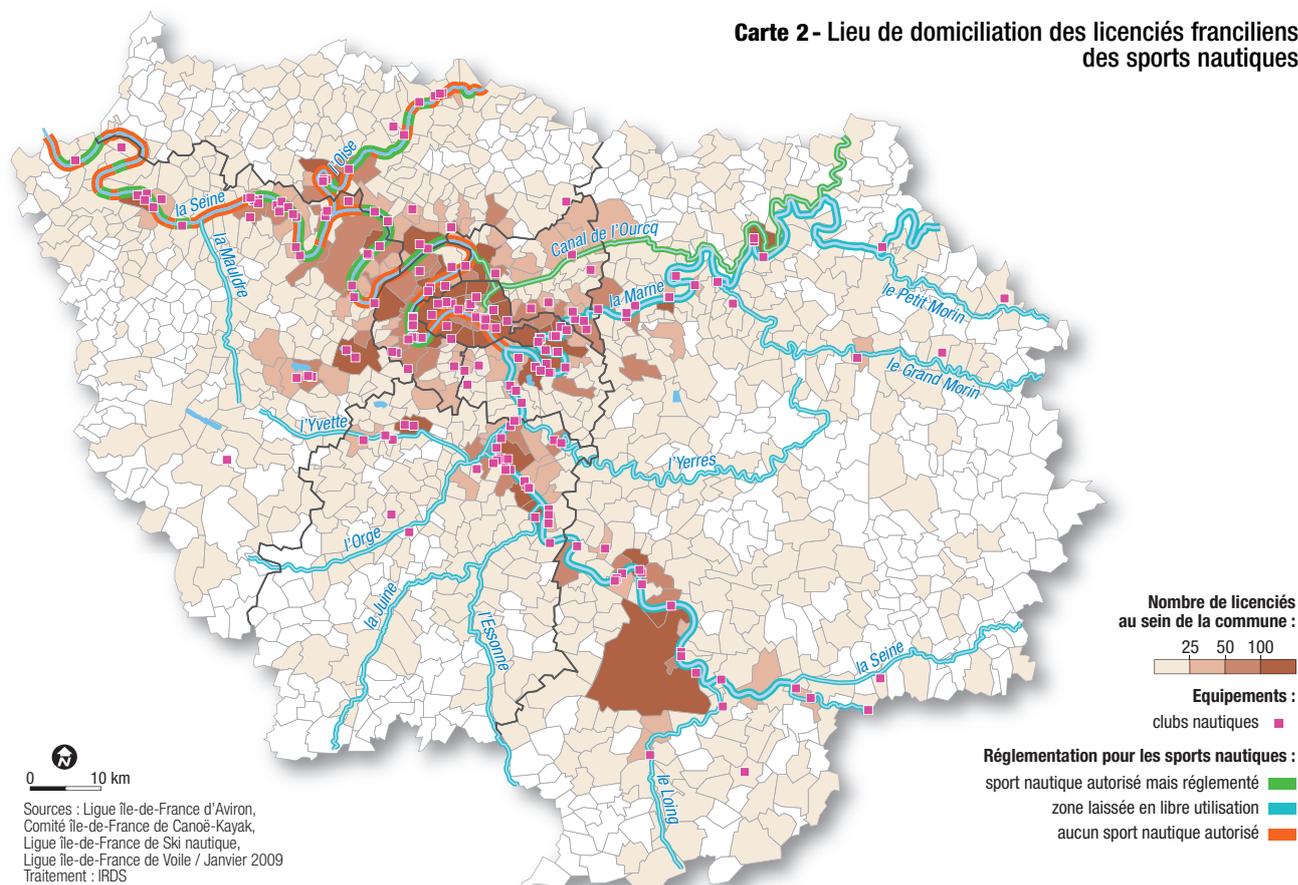
La particularité des sports nautiques tient au fait que les licenciés n'hésitent pas à se déplacer pour satisfaire leur passion. Ils sont certes 65 % à habiter le département dans lequel ils pratiquent. Mais en comparaison, l'enquête sur la pratique sportive dans les départements franciliens⁽²²⁾ montre qu'en moyenne 75% des personnes pratiquant une activité régulière de manière encadrée le font à proximité de leur domicile.

On trouve de fortes variations selon les sports et les départements. Ainsi, pour l'aviron, 76 % en moyenne des licenciés d'un club situé dans un département d'Île-de-France habitent ce même département. Cette moyenne est de 85 % pour le canoë-kayak mais de 56 % pour la voile et seulement 36 % pour le ski nautique en raison de la dominance de la pratique en Seine-et-Marne notamment.

(21) Habitants du département de Seine-Saint-Denis.

(22) « La pratique sportive dans les départements franciliens », Dossiers de l'IRDS 7, octobre 2008.

Carte 2 - Lieu de domiciliation des licenciés franciliens des sports nautiques



Quelques sites de compétition reconnus

Selon le Recensement des Équipements Sportifs⁽²³⁾, on dénombre 116 équipements spécifiques à la pratique des sports nautiques en Île-de-France. Rapportés à la population, la région compte 1,1 équipements pour 100 000 habitants ce qui la place en dernière position des régions françaises. Rapportés aux 21 000 licences franciliennes, le ratio est de 5,5 équipements pour 1 000 licenciés. En comparaison, le ratio national est quant à lui de 9,6 équipements pour 1 000 licenciés.

La région Île-de-France dispose cependant de quelques sites de pratique reconnus. En effet au sein de la base de loisirs de Vaires-Torcy (77) a été implanté un plan d'eau de 90 ha aux normes olympiques permettant la pratique de l'aviron ou du canoë-kayak à un haut niveau.

Un stade d'eau vive, le premier du genre en Europe, a vu le jour en 2000 sur la base de loisirs de Cergy, permettant la pratique du raft, du canoë, du kayak ou même de la nage en eau vive. Grâce au succès de cet espace d'eau vive, on compte à l'année entre 25 000 à 30 000 embarquements. De plus, le stade d'eau vive de Cergy a permis de rendre beaucoup plus compétitif les clubs franciliens de canoë-kayak.

Les stades d'eau vive et bassins ne sont pas entièrement dévolus au sport « pur » et sont ouverts au grand public par des animations et des stages d'initiation. Ils s'inscrivent désormais dans le registre d'activités loisirs, voire pour certains dans le cadre d'un concept tourisme. Selon le

directeur de la base de Cergy, l'espace d'eau vive de Cergy-Pontoise « s'inscrit dans une démarche de socialisation. C'est un espace de rupture en milieu urbain. Pouvoir venir se détendre dans un torrent de montagne en plein cœur d'une ville nouvelle a quelque chose de magique »⁽²⁴⁾.

Conclusion et perspectives

La région Île-de-France, région urbaine par excellence, n'est pas de prime abord, associée aux sports de nature. Pourtant, elle possède de nombreux atouts permettant la pratique des sports nautiques. La région attirerait même près d'1,3 million de pratiquants de loisirs nautiques par an sur ses sites de nautisme⁽²⁵⁾. Au delà de l'intérêt que ces sports revêtent pour leurs pratiquants, ces disciplines participent à l'animation des cours d'eau et à la vie locale de nombreuses communes. Ils représentent également un potentiel de développement touristique et d'amélioration du cadre de vie considérable et sont plus accessibles pour les Franciliens que la plaisance ou d'autres activités. Elles permettent également une réappropriation des cours d'eau régionaux par les habitants eux-mêmes et une valorisation du fleuve aux yeux des Franciliens⁽²⁶⁾.

La volonté commune, à l'ensemble des sports nautiques, d'organiser un grand événement régional d'ici 2010-2011 au cœur de Paris, est un bon moyen de faire connaître ces activités et de les valoriser. La ligue Île-de-France d'aviron

Compétition sur le stade d'eau vive de Cergy.



(23) Statistiques extraits du Recensement des équipements sportifs (MSJSVA, juillet 2009). Sont comptabilisés uniquement les équipements suivants : Site d'activités aquatiques et nautiques, Stade de canoë-kayak de vitesse, Stade de ski nautique, Stade d'aviron, Stade d'eau vive, Stade mixte et téléski nautique.

(24) « Les stades d'eaux vives invitent le grand public ». Les acteurs du sport, mai 2009.

(25) « Loisirs nautiques de bassin de la Seine et des fleuves côtiers normands », AESN, 2004.

(26) « Le tourisme fluvial en Île-de-France », op. cit, mai 2008.



◀ Traversée de Paris,
2009.

organise déjà chaque année la plus grande randonnée de France : la traversée de Paris. La dernière édition a rassemblée en septembre 2009 jusqu'à 160 bateaux entre 6h00 et 9h30⁽²⁷⁾.

Les pratiquants des sports nautiques évoluent essentiellement en milieu naturel. Or l'ouverture au grand public s'opère également par l'aménagement de stades d'eau vive⁽²⁸⁾.

Aussi le développement de la pratique francilienne peut également passer par l'organisation d'événements se situant dans un cadre inhabituel et notamment en indoor. Par le passé, une démonstration de planche à voile s'est déroulée à Bercy. Récemment, le club de canoë-kayak de Tours a organisé, pour la première fois en France, une épreuve en salle, le «Kayak Indoor» au palais des sports de la ville afin d'organiser le «grand rendez-vous» hivernal des kayakistes. Les courses ouvertes à tous les pagayeurs des différentes disciplines du canoë-kayak ont rencontré

un franc succès auprès des nombreux participants.

Les activités nautiques ont aussi un rôle à jouer en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement⁽²⁹⁾. Leur proximité avec le milieu naturel permet d'avoir une approche didactique auprès des plus jeunes et d'appréhender des thématiques telles que la perturbation de la faune, l'atteinte à la qualité des eaux, la connaissance de la vie des milieux naturels et des risques qui sont attachés à son dérèglement.

Enfin, le développement des sports nautiques passe par l'ouverture et la mise à disposition de certaines voies navigables. Le développement d'un tourisme vert sur le canal de l'Ourcq voulu par la Mairie de Paris pouvant, par exemple, favoriser le développement des sports nautiques en Seine-Saint-Denis. ■

(27) *Le trafic des bateaux mouches reprenant à 10 h 00.*

(28) «Les stades d'eau vive», CDES, *Revue juridique et économique du sport*, avril 2009.

(29) «Le nautisme : acteurs pratiques et territoires», op. cit, 2e semestre 2003.

Zoom sur...

Même si les sports nautiques présentent de nombreux points communs, leur histoire, leur implantation dans la région, les attentes et les caractéristiques de leurs pratiquants diffèrent.

Ces zooms, sur chacun d'entre eux, permettent de mieux les connaître. Ils s'articulent chacun autour de trois axes : la place de l'Île-de-France sur le territoire français, le profil des pratiquants, et enfin la répartition de la pratique et des licenciés sur le territoire francilien.

l'aviron



le canoë-kayak



le ski nautique



la voile



L'aviron



L'Île-de-France, berceau de la pratique

Avec environ 6 500 licences en 2008, l'Île-de-France arrive en tête des régions françaises. Historiquement, dès 1834 sont organisées les premières courses nautiques en canots à rames à Paris. La première société des Régates Parisiennes, à l'origine de bien des progrès en France, apparaît en 1853 puis dans la foulée fut fondé le Rowing Club de Paris.

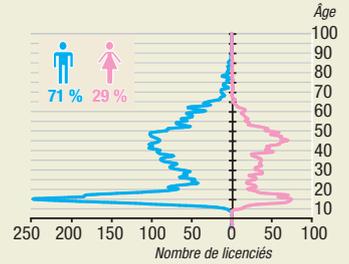
Les plus de 30 ans majoritaires

Les 30-55 ans constituent la majorité des pratiquants (40 % des effectifs). Pour encourager la pratique des plus jeunes, la ligue a mis en place un plan de développement et un processus de labellisation des clubs en «école française d'aviron». La politique volontariste menée par la ligue envers les féminines permet d'atteindre un taux de licenciées proche de 30 % (en augmentation).

Une pratique répartie principalement au sein de 3 départements

La pratique de l'aviron est essentiellement concentrée sur trois départements: Yvelines, Hauts-de-Seine et Val-de-Marne avec pour chacun un peu moins du quart des licences. Les Yvelines avec la Seine, le bassin nautique de Mantes-la-Jolie, sollicité pour l'organisation des grands rendez-vous régionaux et nationaux, et la BPAL de Moisson sont propices au développement de la pratique. Quelques bras morts de la Seine abritent également de gros clubs. En possédant les trois plus importants clubs de la région, les Hauts-de-Seine apparaissent comme un territoire d'aviron, mais le manque de structures sportives limite la capacité d'accueil des licenciés. De plus, en période hivernale les clubs se délocalisent sur le bassin de Mantes-la-Jolie en raison de la crue rendant la navigation difficile. Le taux élevé de licenciés en Val-de-Marne s'explique

Pyramide des âges des licenciés d'aviron en 2008 en Île-de-France

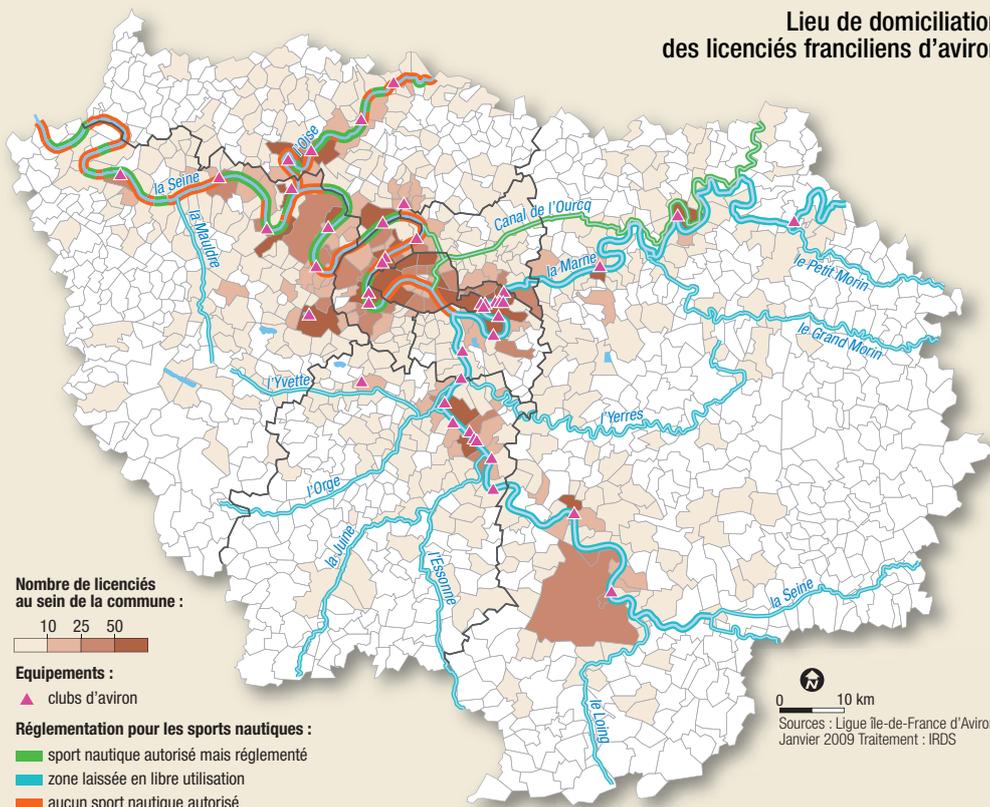


Source : LIFA - Fichiers licenciés, 2008
Lecture du graphique : 103 hommes sont âgés de 41 ans en 2008.

par le fait que les boucles de la Marne sont le port d'attache historique d'importants clubs. Néanmoins, il devient compliqué pour les clubs de naviguer sur la Marne en raison d'une saturation par endroits. Devant le nombre important de clubs (auxquels s'ajoute le canoë-kayak) dans les mêmes créneaux horaires et l'augmentation du trafic de marchandises, les entraînements débutent très tôt le matin. La ligue d'aviron utilise également les plans d'eau du parc interdépartemental de Choisy-le-Roi pour le challenge interdépartemental. Mais aucun club n'y réside à l'année.

Le reste de la pratique est répartie en Seine-et-Marne (11 %), et au sein du Val-d'Oise (10 %) et de l'Essonne (9 %). La BPAL de Vaires-sur-Marne (77) dispose d'un bassin de compétition et accueille le pôle France d'aviron. Les faibles taux de licenciés à Paris (3 %) et en Seine-Saint-Denis (2 %) s'expliquent par une offre limitée. La Seine étant soumise à un fort trafic et à une réglementation stricte, il est impossible d'y naviguer au sein de la capitale⁽¹⁾. C'est pourquoi les licenciés parisiens sont obligés de se déplacer, pour la moitié dans les Hauts-de-Seine et pour 25 % vers le Val-de-Marne⁽²⁾. Le même problème se pose pour les séquano-dyonisiens, qui faute de structure sont obligés de migrer, pour 53 %, vers le Val-de-Marne. Néanmoins, la ligue envisage la création d'un nouveau club sur le canal de l'Ourcq⁽³⁾.

Lieu de domiciliation des licenciés franciliens d'aviron



(1) Les clubs parisiens sont basés sur la Marne.
(2) La proximité du RER A devient une force pour les clubs du Val-de-Marne.
(3) Le développement du canal de l'Ourcq est une volonté de la mairie de Paris.

Le canoë-kayak



L'Île-de-France, 2^e région

Avec 2 770 licences en Île-de-France, le canoë-kayak francilien est au second rang français loin derrière la Bretagne et ses 4 200 licences comptabilisées⁽¹⁾. Cependant, l'Île-de-France est le berceau historique de l'activité canoë-kayak en France. Le premier club fût créé sur les bords de Marne (Bry-sur-Marne) en 1904.

Les jeunes adultes adeptes du Canoë-kayak

Les 10-19 ans représentent 1/3 des licenciés. La baisse des licences chez les plus de 20 ans est beaucoup moins marquée que dans le reste des sports nautiques. Jusqu'à 50 ans les licences sont stables.

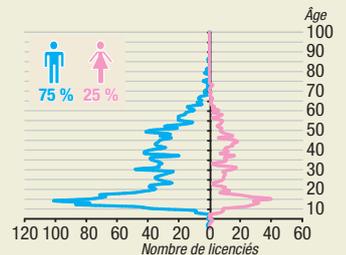
1/4 des licences sont pourvus par des franciliennes. Le prochain plan de développement⁽²⁾ permettra d'augmenter ce taux de licenciées.

Un certain déséquilibre Est/Ouest

Contrairement aux autres sports nautiques (aviron et voile notamment), le canoë-kayak est principalement développé à l'Est. Le Val-de-Marne (22 %), berceau du canoë-kayak, accueille de nombreuses et d'importantes structures. La navigation sur la Marne est plus facile que sur les autres cours d'eau franciliens. La Seine-et-Marne (21 %), quant à elle parcourue par la Seine, la Marne et les rivières du Morin, continue de développer sa pratique en implantant des clubs au Sud du département.

Les Yvelines et les Hauts-de-Seine représentent chacun 13 % des licences. Ces départements disposent de gros clubs au fort dynamisme. Les Hauts-de-Seine, disposent également d'une nouvelle base nautique sur l'île Monsieur, partagée par trois clubs de canoë et par l'aviron. Cette structure apparaît très attractive sur ce territoire malgré une navigation restreinte sur la Seine.

Pyramide des âges des licenciés de canoë-kayak en 2008 en Île-de-France



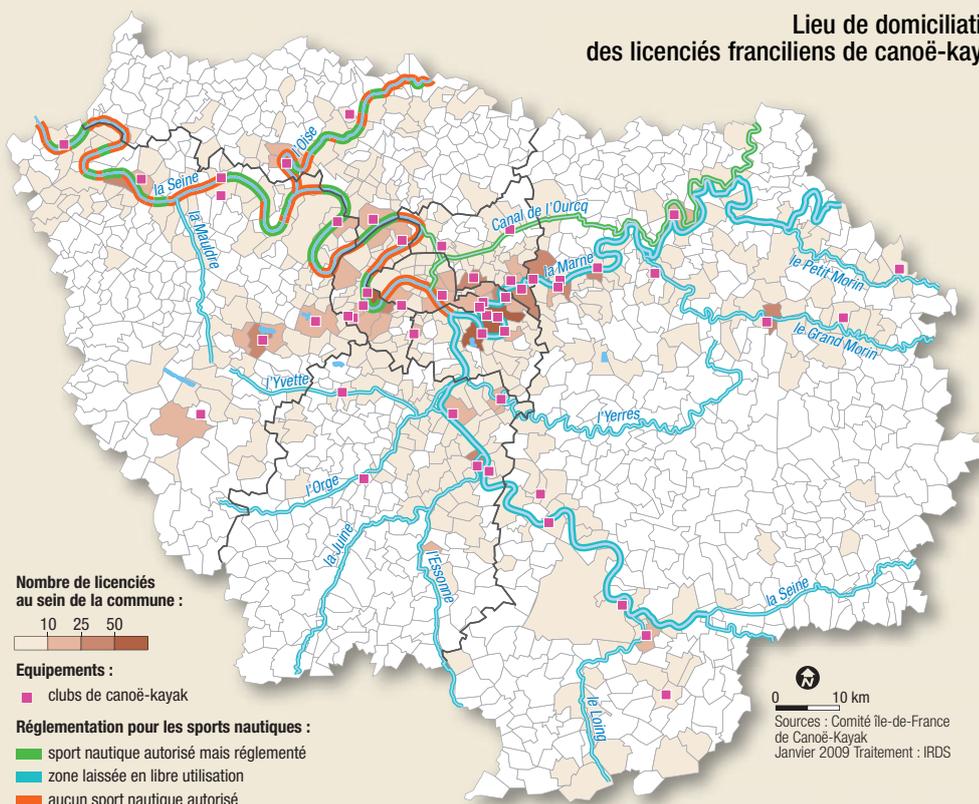
Source : CRIFCK - Fichiers licenciés, 2008
Lecture du graphique : 48 hommes sont âgés de 30 ans en 2008.

Le reste de la pratique se partage entre l'Essonne (9 %), la Seine-Saint-Denis (8 %) et Paris (7 %). L'Essonne malgré des possibilités de pratique assez importante peine à se développer en raison du club de Corbeil-Essonnes qui polarise les licenciés. De plus, les berges de l'Essonne appartiennent aux particuliers rendant difficile le développement de la pratique. Le taux de la Seine-Saint-Denis progresse de façon encourageante suite à une politique de développement menée sur ce département. De plus, la volonté de la Mairie de Paris d'ouvrir le canal de l'Ourcq aux kayakistes ainsi que le projet de créer une base départementale à Sevran permet d'envisager une augmentation de la pratique et permettrait de désaturer les clubs du Val-de-Marne qui accueillent des séquanodionysiens.

Seul 1/4 des Parisiens pratiquent à Paris⁽³⁾. Un autre quart se rend dans les Hauts-de-Seine mais le gros des parisiens investit les clubs val-de-marnais (37 %).

Le Val-d'Oise avec 6 % des licences et 3 clubs connaît des problèmes de structuration. Afin de rééquilibrer la pratique à l'Ouest, le comité organise des événements et des animations sur la base de Cergy dotée d'une rivière d'eau vive.

Lieu de domiciliation des licenciés franciliens de canoë-kayak



(1) La région Bretagne dispose d'un milieu naturel de plus : la mer, qui est facile d'accès. De plus, le tissu associatif y est très bien développé.
(2) Le plan est axé sur le développement de la pratique féminine, avec un accroissement des monitrices et éducatrices ainsi qu'un investissement sur les infrastructures elles-mêmes.
(3) Il s'agit d'un club d'entreprise qui effectue sa pratique en dehors de l'Île-de-France.

Le ski nautique



Fédération Française de Ski nautique

L'Île-de-France, 1^{re} région française

Avec 4 500 licences, le ski nautique francilien est la plus grosse ligue française en volume de licences. Avec ses premiers clubs créés au début des années quatre-vingt-dix, l'Île-de-France a toujours été en tête des régions avec la région Rhône-Alpes. Une des explications vient du fait que la population francilienne est relativement aisée, le ski nautique étant un sport assez coûteux⁽¹⁾.

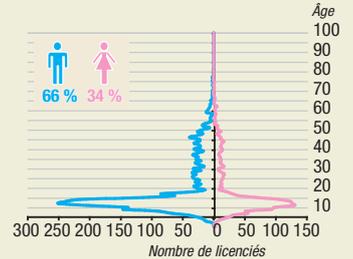
Des pratiquants très jeunes

Cette discipline de glisse compte un taux de moins de 20 ans élevé (67 %) ainsi qu'un peu plus d'un tiers de femmes dans ses rangs. La convention d'objectif signée avec le conseil régional a grandement participé au développement de ce sport avec des actions sur la formation, les femmes et les enfants (dont le baby ski notamment). Passé 20 ans, la répartition des licences est homogène dans les différentes classes d'âges.

Les 3/4 de la pratique en Seine-et-Marne

La répartition de la pratique du ski nautique est totalement déséquilibrée à l'Est du territoire francilien. En effet, 74 % de la pratique est concentrée en Seine-et-Marne. La forte implantation du ski nautique dans ce département s'explique en grande partie par le fait qu'il y existe de nombreuses anciennes carrières et gravières ayant fait l'objet d'aménagements spécifiques à l'issue de leur exploitation, ainsi que de nombreux plans d'eau. De plus, les locations de ces derniers y sont moins onéreuses que sur les autres plans d'eau de l'Île-de-France. Les clubs franciliens les plus importants sont par ailleurs localisés dans le sud de la Seine-et-Marne. En effet, il existe à Graven trois plans d'eau réservés à la compétition et les grands championnats sont organisés à Nemours. Enfin, le plus important club en termes de licenciés se situe à Chartrettes. Plus de la moitié des licenciés des

Pyramide des âges des licenciés de ski nautique en 2008 en Île-de-France



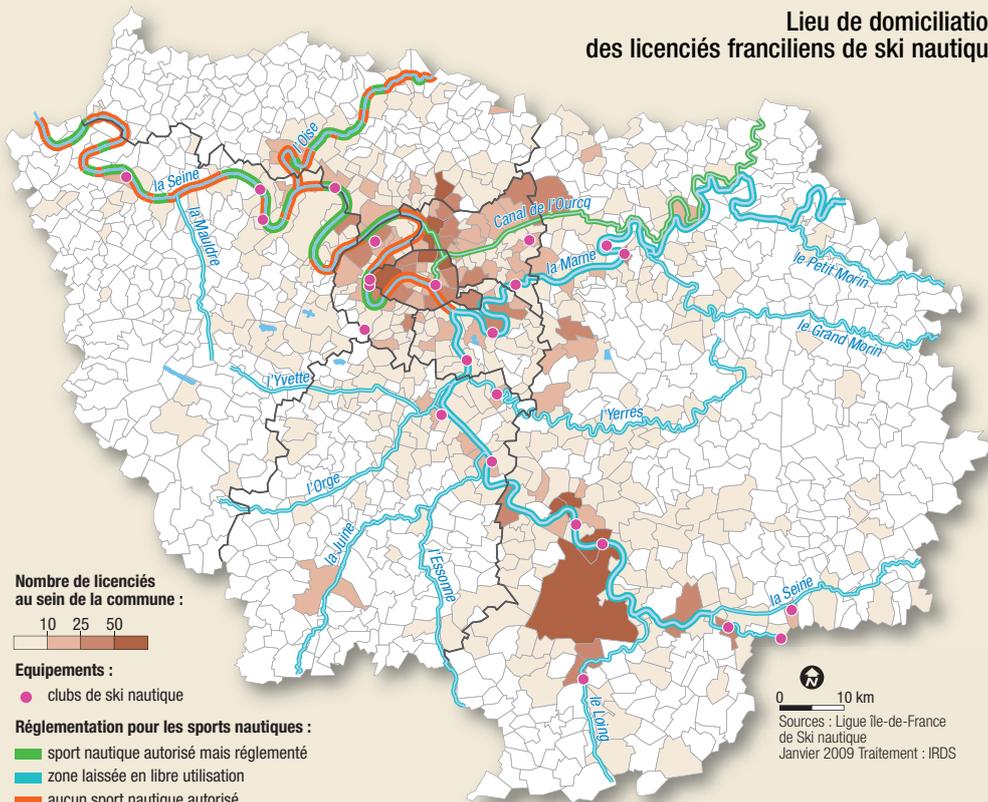
Source : FFSN - Fichiers licenciés, 2008
Lecture du graphique : 126 femmes sont âgées de 12 ans en 2008.

autres départements n'hésite d'ailleurs pas à rallier la Seine-et-Marne dans le but de pratiquer le ski nautique. Par exemple, 58 % des Alto-séquanais et des habitants des Yvelines viennent pratiquer le ski nautique en Seine-et-Marne. Et ce malgré l'éloignement. Ce taux monte même à 76 % pour les habitants du Val-d'Oise. À noter qu'aucun club n'est implanté dans ce département, malgré les nombreux plans d'eau. Les 26 % de licenciés pratiquant dans des clubs hors de la Seine-et-Marne, sont répartis de façon assez homogène sur le territoire francilien. Les taux allant de 6 % pour Paris et la Seine-Saint-Denis, à 3 % pour l'Essonne, les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne.

La pratique au sein des bases de plein air et de loisirs est quant à elle limitée à une pratique loisir dans des structures non affiliées à la fédération.

Le ski nautique se pratique au sein de ces zones de loisirs sur téléski nautique (traction par câble et non par bateau).

Lieu de domiciliation des licenciés franciliens de ski nautique



Nombre de licenciés au sein de la commune :



Equipements :

● clubs de ski nautique

Réglementation pour les sports nautiques :

■ sport nautique autorisé mais réglementé

■ zone laissée en libre utilisation

■ aucun sport nautique autorisé

0 10 km

Sources : Ligue Île-de-France de Ski nautique
Janvier 2009 Traitement : IRDS

(1) En plus du coût de la licence, il faut compter entre 20 et 40 euros le tour de ski.

La voile



Une pratique en mutation

Avec 7100 licences, la voile francilienne se situe derrière les régions littorales. Cependant, il y a quelques années, l'Île-de-France était encore 1^{re}. En passant d'une importante pratique du sport «compétition»⁽¹⁾ à une pratique «loisir», elle a connu une baisse du nombre de licences⁽²⁾. L'organisation du championnat de France en flotte collective pour les 12-14 ans offre des perspectives intéressantes de développement.

Une majorité d'adulte

Même si les 10-14 ans sont nombreux, la voile est marquée par la forte présence d'adultes (54 % de plus de 40 ans). Ceci s'explique par des éléments financiers (coût de la pratique) et par l'attrait d'une pratique loisir moins exigeante physiquement que les autres sports nautiques. La voile s'impose comme une discipline majoritairement masculine avec 83 % d'hommes. Ce taux atteignant même 93 % en France.

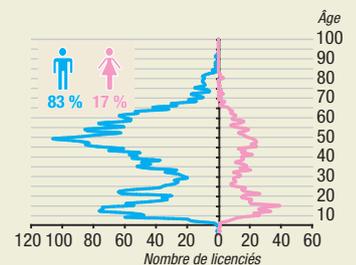
Des pratiquants habitants plutôt à l'Ouest

En observant les lieux de domiciliation des licenciés et de pratique, on aperçoit nettement une prédominance de l'Ouest francilien. La proximité de la Normandie et de la Bretagne est une première explication. Mais l'on constate que la voile, plus que les autres disciplines nautiques, est implantée dans les départements où résident les Franciliens disposant des plus hauts revenus⁽³⁾.

C'est la seule discipline plaçant Paris en tête des départements avec 29 % des licenciés. Cependant, même s'il existe de nombreux clubs dont le siège est à Paris, il est important de souligner que la pratique est effectuée hors de la capitale. De plus, la majorité des clubs parisiens sont des associations d'entreprises qui n'effectuent que quelques sorties en mer dans l'année.

Si l'on met de côté cette particularité de la voile parisienne, le département qui ressort comme un haut lieu de la

Pyramide des âges des licenciés de voile en 2008 en Île-de-France



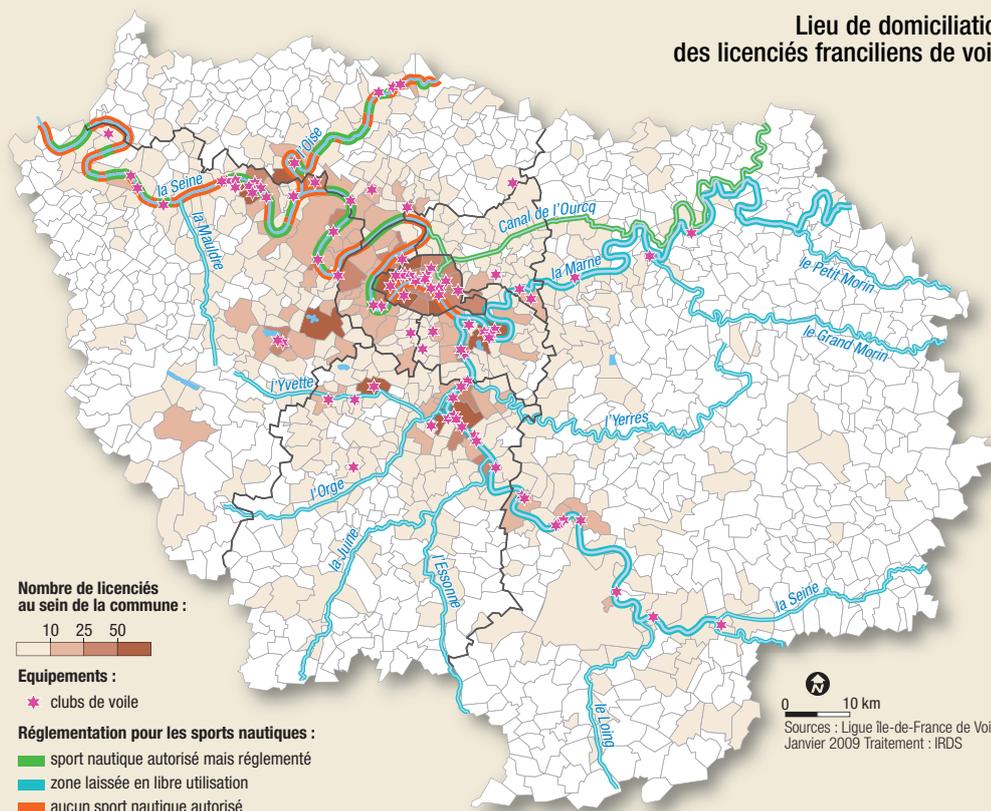
Source : Ligue ÎdF de Voile - Fichiers licenciés, 2008
Lecture du graphique : 106 hommes sont âgés de 49 ans en 2008.

voile francilienne est celui des Yvelines avec 27 % de la pratique. Les licenciés des autres départements n'hésitent d'ailleurs pas à y venir. En effet, 45 % des Alto-séquanais, 32 % des Parisiens et 20 % des habitants du Val-d'Oise y pratiquent la voile. Ceci s'explique par la présence des BPAL de Saint-Quentin-en-Yvelines, haut lieu de pratique dont le club résident est par ailleurs le premier club français en termes de résultats, des Boucles de Seine et de Val-de-Seine disposant toutes deux de plans d'eau de qualité.

Le faible taux de pratique dans les Hauts-de-Seine (2 %) s'explique par la quasi absence de structures. Ceci oblige les licenciés à se rendre pour la moitié d'entre eux vers les Yvelines. L'implantation du parc nautique de l'île Monsieur à Sèvres inauguré fin 2007 devrait permettre d'y développer la pratique.

Le reste de la pratique est répartie entre l'Essonne (13 %) grâce à deux grosses structures dans les communes de Viry-Châtillon (club nautique en fort développement) et de Corbeil-Essonnes, la Seine-et-Marne (11 %) avec une pratique au sein de ses BPAL et enfin le Val-de-Marne (10 %).

Lieu de domiciliation des licenciés franciliens de voile



(1) Au travers des dériveurs notamment.

(2) La pratique loisir ne nécessitant pas l'acquisition automatique d'une licence.

(3) Voir carte page 2 du dossier : «La pratique sportive dans les départements franciliens», IRDS, Les Dossiers de l'IRDS n° 7, octobre 2009.

▼ **POUR EN SAVOIR PLUS**

- Le tourisme fluvial en Île-de-France, Iau, mai 2008.
- Les sports de nature en France en 2006, Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (MJSVA), Stat-info n° 08-01, avril 2008.
- Les licences et les clubs des fédérations sportives agréées en 2007, Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (MJSVA), Stat-info n° 09-01, juin 2009.
- La pratique du sport pendant les vacances d'été, Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (MJSVA), Stat-info n° 07-01, janvier 2007.
- Les stades d'eaux vives invitent le grand public, Les acteurs du sport, mai 2009.
- Tours organise la 1re épreuve de canoë-kayak en salle, La lettre de l'économie du sport n° 913, décembre 2008.
- Les écoles françaises de voile adoptent une pédagogie ludique, Le monde n° 19391, mai 2007.
- Dossier spécial sports nautiques, Sport Education Insertion, La lettre du Pôle n° 13, juin 2008.
- L'impact économique des événements sportifs de nature, Pôle ressource National Sports de nature, octobre 2008.
- Bilan 2008 de la 9e fête du nautisme, Conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques, 2008.
- Evaluation et gestion des impacts environnementaux des sports de nature, Pôle ressource National Sports de nature, La lettre du réseau national des sports de nature n° 41, octobre 2008.
- Les régates nautiques, des spectacles objets d'enjeux politiques et sociaux, Denis Jallat, Le détour n° 2, 2e semestre 2003.
- Le nautisme : acteurs pratiques et territoires, Nicolas Bernard, Espace et territoires - Presses universitaires de Rennes, 2e semestre 2003.
- Voile : l'école nationale de voile et la pratique au collège et au lycée, Education physique et sport n° 197, 2006.
- La sociologie française et la pratique sportive (1875-2005), Jean-Paul Callède, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2007.
- Géographie des sports en France, J.-P. Augustin, P. Bourdeau et L. Ravenel, Vuibert, février 2008.
- Analyse socio-démographique du phénomène d'abandon au sein des licenciés de la FFSA, Laboratoire de Sociologie du Sport, INSEP, janvier 2003.
- Loisirs nautiques du bassin de la Seine et des fleuves côtiers normands, Agence de l'Eau Seine-Normandie, 2004.

REMERCIEMENTS

Cette note a pu être réalisée grâce à la collaboration active de :
Comité Régional de Canoë-Kayak : Michel Jomin (Président), Marie Lucas (Chargée de mission) et Sébastien Tester (CTR C) ; Ligue Île-de-France d'Aviron : Guy Jouanno (Président) et Tifenn Gleonnec (Chargée de développement) ; Ligue Île-de-France de Ski nautique : Philippe Delacour (Président) et Laurence Marois (CTS) ; Ligue Île-de-France de Voile : Pierre Mahaut (Président), Benoît Cressent (CTS) et Jean-François Talon (CTS) ; Centre de Formation des Sports Nautiques : Claude Dayon (Président), Thomas Weisz (Directeur) ; Conseil Régional d'Île-de-France : Luc de Bezenac (Sous-Directeur du service Tourisme-Sport-Loisirs) et Michel Jacquet (Chef du service sport). Gilbert Trouvé (secrétaire général de la fédération française de canoë-kayak).

